

# procédure pour créer dossier SRJE 2018

## Dossier SRJE en ligne (pour les jeunes qui ne possèdent pas de compte)

- 1- Allez sur le site du Conseil Régional
- 2- Cliquez sur « AIDES AUX ETUDIANTS » - Apparaît « DES AIDES ET DES SERVICES » puis ouvrez le portail des aides régionales (en bas à gauche)
- 3- Apparaît la rubrique « SERVICE EN LIGNE » puis à gauche cliquez sur « CREER UN COMPTE »
- 4- Vous recevrez un lien ; ouvrez le lien pour continuer à instruire votre dossier
- 5- Cliquez sur « JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE »
- 6- Faire « NOUVELLE DEMANDE »
- 7- Déposez une demande SRJE
- 8- Allez jusqu'à la fin de la procédure pour obtenir l'attestation de dépôt

VOTRE DOSSIER EST VALIDE

## Dossier SRJE en ligne (pour les jeunes qui possèdent déjà un compte)

- 1- Allez sur le site du Conseil Régional
- 2- Cliquez sur « AIDES AUX ETUDIANTS » - Apparaît « DES AIDES ET DES SERVICES » puis sur le portail des aides régionales (en bas à gauche)
- 3- Allez dans la rubrique « SE CONNECTER »
- 4- Mettre son identifiant et son mot de passe
- 5- Rubrique « ME CONNECTER » (cliquez dans « JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE »)
- 6- Déposer une nouvelle demande
- 7- Déposer une demande SRJE
- 8- Allez jusqu'à la fin de la procédure pour obtenir l'attestation de dépôt

VOTRE DOSSIER EST VALIDE